

Québec français



Le bon sens du non

Laurent Dubois

Number 38, May 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56994ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dubois, L. (1980). Le bon sens du non. *Québec français*, (38), 4–4.

LE BON SENS DU NON

N.D.L.R. *En ce moment, toute la population du Québec est engagée dans un débat fondamental. Selon l'image que l'on a de la réalité et de l'avenir souhaité, chacun se fait le porteur du OUI ou le défenseur du NON.*

La revue Québec français, depuis ses débuts, s'est clairement engagée du côté des forces du changement et de l'épanouissement collectif, notamment au cours de la longue lutte pour bâtir ici un pays français.

Malgré cet engagement, et indépendamment des pressions exercées par le vice-président de l'A.Q.P.F., auteur de ce texte, nous avons voulu nous prêter au jeu du balancier en offrant à la réflexion de nos lecteurs un texte représentatif des arguments du NON.

La majorité des Québécois veut dire NON à l'INDÉPENDANCE. Personne ne peut soutenir sérieusement le contraire. Cependant, dans sa formulation actuelle, la question «référendaire» ne permet pas aux citoyens de s'exprimer aussi distinctement. Le gouvernement péquiste retire momentanément ce droit pour le soumettre à sa propre réélection.

Pour l'instant, il cherche à donner aux Québécois déjà gagnés à la NÉGOCIATION la réconfortante impression d'accéder à cette volonté de négocier. C'est là une stratégie relativement démocratique qu'il faut voir de plus près.

Négocier ?

De fait, la question porte sur «le mandat de négocier». Dans un premier temps, nous répondons spontanément: bien sûr que vous pouvez négocier! Et ce mandat de négociation porte sur une «entente». Alors, dans un deuxième temps, avec enthousiasme, nous disons: si c'est pour mieux s'entendre, bravo! Toutefois, dans un troisième temps, dans un troisième temps seulement, on découvre la dualité du contenu de l'entente à négocier. Dès lors, une sérieuse réflexion s'impose: *Est-il possible de se prononcer, au moyen d'un seul mot, sur deux projets à la fois: «souveraineté» et «association»? La souveraineté c'est l'INDÉPENDANCE, mais de quelle association s'agit-il?*

Est-il nécessaire d'être INDÉPENDANT pour s'entendre sur le plan économique? Pourquoi deux projets dans une même question? À ceux qui auront le courage et l'intelligence d'aller jusqu'à cette difficile troisième étape (il semble qu'un petit nombre ferait mieux l'affaire du gouvernement péquiste), à ceux-là, le gouvernement répond par un trait d'union: «souveraineté-association».

L'affaire du trait d'union

Nous l'avons déjà dit, à la question «Voulez-vous l'INDÉPENDANCE du QUÉBEC?» les Québécois répondraient majoritairement NON. Et le gouvernement le sait. Pour augmenter la possibilité d'obtenir un OUI, il lui fallait pouvoir justifier une question «référendaire» plus «subtile». Ainsi prend jour une théorie qui cherche à voiler son inflexible volonté de séparer le Québec du reste du Canada.

En fait, l'astuce, le subterfuge devrais-je dire, consiste à établir d'autorité l'indissociabilité de deux projets: la souveraineté et l'association. D'où l'utilité de trait d'union pour mieux diviser... On le retrouve aussi bien dans «souveraineté-association» que dans «Québec-Canada».

L'«indissociabilité», voilà la tromperie. S'il est évident qu'une fois INDÉPENDANT un pays doit négocier des ententes économiques avec un ou plusieurs autres pays, il n'est pas évident du tout que toutes ces ententes doivent intervenir «en même temps» et avec un même pays, soit le Canada. D'autre part, il n'est pas évident non plus, que l'ensemble des ententes économiques prenne le nom d'association économique.

Il est plutôt évident que l'indissociabilité, le trait d'union, est une stratégie dont les principaux effets sont:

- de priver le Québécois du droit de se prononcer distinctement au sujet de l'INDÉPENDANCE au moment du «référendum»;
 - de l'obliger à se prononcer sur une possibilité d'association fort énigmatique (nous le verrons plus loin);
 - d'introduire subtilement la partisanerie dans le débat (l'indissociabilité est une thèse strictement péquiste);
 - de pouvoir interpréter un OUI éventuel comme étant l'expression d'une volonté d'INDÉPENDANCE des Québécois.
- À n'en pas douter, le gouvernement veut l'INDÉPENDANCE. Mais y croit-il vraiment à cette indissociable association? Ne veut-il pas l'INDÉPENDANCE d'abord?

L'association, une fiction ?

Le livre blanc dit peu de chose sur l'association. On comprendra mieux pourquoi après l'analyse des trois scénarios imaginables au lendemain du «référendum», advenant un OUI majoritaire.

Premier scénario

Monsieur Lévesque affirme détenir le mandat précis de réaliser l'INDÉPENDANCE et de négocier l'association. Le gouvernement canadien est d'avis que ce mandat est clair. Les négociations s'engagent efficacement. Trompés à l'intérieur de la province, les Québécois qui ne veulent pas l'INDÉPENDANCE seront aussi trompés de l'extérieur. Hypothèse romanesque s'il en est une! «Il était deux gouvernements à la fois, à la faveur d'un profond sommeil des Québécois...»

Deuxième scénario

Monsieur Lévesque affirme détenir le mandat précis de réaliser l'INDÉPENDANCE et de négocier l'association. Le gouvernement canadien conteste la clarté de ce mandat. Une lutte s'engage, politique et possiblement juridique, confuse, partisane,

violente de préférence. La division Québec-Canada est évidente. Monsieur Lévesque demande au Québécois un vote définitif sur l'INDÉPENDANCE. Fait à remarquer, la lutte, la division, ne proviendra et ne portera que sur un mandat volontairement confus. Et l'association?

Troisième scénario

Monsieur Lévesque affirme détenir le mandat précis de réaliser l'INDÉPENDANCE et de négocier l'association. Par stratégie, le gouvernement canadien ne conteste pas la clarté de ce mandat. Il feindra de négocier. Les négociations retardent, s'engagent enfin sans conviction; «fafinage», usure, impatience, amère déception du gouvernement péquiste. Monsieur Lévesque demande au Québécois d'en finir par un vote sur l'INDÉPENDANCE. Fait à remarquer, l'échec des négociations proviendra d'un mandat volontairement confus. Et l'association?

En fait, tout se passe comme si le gouvernement ne voulait pas d'association. La dualité de la question «référendaire», la stratégie qu'elle sous-tend, ne font aucune place réaliste à la négociation. L'affaire du trait-d'union, cette prétendue et partisane «indissociabilité» de souveraineté-association, apparaît comme l'outil le plus efficace, inventé par le gouvernement, pour subjuguier les Québécois dans leur volonté de rejeter l'INDÉPENDANCE.

Référendum ou plébiscite ?

C'est bien en *profitant du pouvoir* qu'il veut conserver que le gouvernement a introduit dans la question, d'une façon évidemment partisane, cette thèse péquiste de l'indissociabilité de «souveraineté» et d'«association». De ce fait, par un vote, il veut légaliser cette thèse péquiste, ce que plusieurs qualifient de «coup d'État». L'utilisation ambiguë du mot «référendum» permet de s'interroger, non plus seulement sur la clarté du mandat, mais sur la légitimité même de cette coûteuse consultation à la veille des élections générales. En d'autres termes, cette consultation est-elle conforme au droit, à la justice, à l'équité, à la raison?

Le bon sens du NON

De toute évidence, un OUI — provoquerait une profonde division à l'intérieur même du Québec; — retirerait toute possibilité réaliste d'association Québec-Canada; — rechercherait une INDÉPENDANCE au lendemain inconnu; — permettrait possiblement au gouvernement actuel de s'accrocher à un pouvoir à redéfinir.

Le bon sens du NON serait simplement — de rejeter la supercherie de la question actuelle; — de favoriser une analyse plus sereine des principales options sur l'avenir collectif des Québécois.

Au lendemain du «référendum», nous serons appelés de nouveau à nous prononcer sur notre avenir collectif. Espérons que cette fois, la situation sera claire: «Voulez-vous l'INDÉPENDANCE politique du Québec?»; ou encore, «Voulez-vous demeurer dans la fédération canadienne?».

Laurent DUBOIS